

## **Préavis municipal no 51 relatif à l'acquisition de la parcelle no 1549 d'une superficie de 19'255 m2 sise au lieu dit Chemin des Salettes/Lavasson**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

Rasul MAWJEE	1 <sup>er</sup> membre
René BARIONI	Rapporteur
Katia ANNEN	
Laurent BACHELARD	
Claudine BOVET	
Regina BOVET	
Valérie CORNAZ-ROVELLI	
Maurizio DI FELICE	
Christian VERNEX	

s'est réunie les 19, 23 et 30 septembre 2013.

### Excusés

Katia Annen le 19 septembre  
Claudine Bovet le 19 septembre  
Laurent Bachelard le 19 septembre  
Valérie Cornaz-Rovelli le 19 septembre  
Christian Vernex les 19, 23 et 30 septembre

### Remerciements

La commission remercie vivement M. Collaud, municipal des finances, de sa disponibilité, de la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 23 septembre.

Comme il est mentionné dans le préavis, l'article 44 du Règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions indique qu'une zone d'équipement public « est réservée à la construction de bâtiments d'utilité publique et d'équipements collectifs de caractère culturel, social ou sportif, etc. ».

De telles zones ne peuvent être assimilées à des zones agricoles, car elles autorisent une utilisation du sol qui va au-delà des dispositions de la loi fédérale concernant la zone agricole. En conséquence, son prix n'est plus de CHF 3.- à 5.- / m2, mais augmente sensiblement pour cette raison. C'est le cas de la parcelle 1549 dont le prix du m2 a été calculé à partir d'une moyenne entre celui du m2 de forêt (à CHF 1) et celui occupé actuellement par le verger (à CHF 125.-), d'où le prix du m2 négocié finalement à CHF 106.-. Bien que la municipalité estime ce prix correct, certains membres de la COFIN pensent que la somme dépensée est très élevée, ce d'autant plus que cette opération nécessite le recours à l'emprunt et sans rentabilisation possible.

## **Préavis municipal no 51 relatif à l'acquisition de la parcelle no 1549 d'une superficie de 19'255 m2 sise au lieu dit Chemin des Salettes/Lavasson**

---

Si tous les membres de la COFIN sont convaincus que l'emplacement revêt une importance stratégique dans la perspective d'une extension du centre sportif et de son adaptation aux besoins d'une population en augmentation, ils regrettent qu'un échange de parcelle ne soit pas envisageable, ce qui aurait permis d'éviter cette dépense. Malgré les réticences mentionnées ci-dessus, une majorité de la COFIN s'est néanmoins prononcée en faveur de ce préavis, tout en rappelant la nécessité de devoir, plus que jamais, faire des choix au niveau financier.

### **Conclusions**

La commission des finances recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis, soit :

### **Le conseil communal**


- vu - le préavis municipal no 51 relatif à l'acquisition de la parcelle no 1549 d'une superficie de 19'255 m2 sise au lieu dit Chemin des Salettes/Lavasson ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï - le rapport de la commission des finances;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

### **décide**

- I. - d'autoriser la municipalité à acquérir la parcelle no 1549 d'une superficie de 19'255 m2 sise au lieu dit Chemin des Salettes/Lavasson pour un montant de 2'050'000 fr ;
- II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 2'050'000 fr aux conditions les plus favorables.

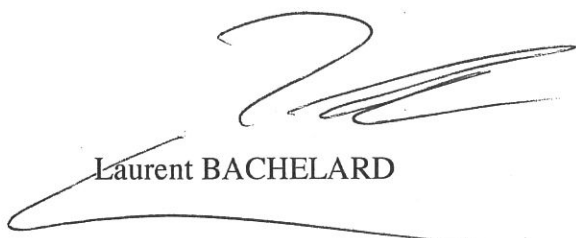
**Préavis municipal no 51 relatif à l'acquisition de la parcelle no 1549 d'une superficie de 19'255 m2 sise au lieu dit Chemin des Salettes/Lavasson**

---


  
Rasul MAWJEE  
1<sup>er</sup> membre

  
René BARIONI  
Rapporteur

  
Katia ANNEN

  
Laurent BACHELARD

  
Claudine BOVET

  
Regina BOVET

  
Valérie CORNAZ-ROVELLI

  
Maurizio DI FELICE

Christian VERNEX